



15ème législature

Question N° : 41341	De Mme Véronique Louwagie (Les Républicains - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Augmentation du tarif réglementé du gaz naturel	Analyse > Augmentation du tarif réglementé du gaz naturel.
Question publiée au JO le : 28/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'augmentation du tarif réglementé du gaz naturel. En effet, au 1er septembre 2021, le tarif du gaz a connu une augmentation de 8,7 % ; 2,7 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson ; 5,5 % pour les clients qui ont un double usage, cuisson et eau chaude et 9 % pour les foyers qui se chauffent au gaz. Il s'agit là d'une hausse très importante, qui place le niveau des tarifs réglementés à son niveau le plus haut depuis janvier 2015. Ces augmentations s'effectuent alors même que la situation économique de nombreux Français est mise à mal par la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Aussi souhaite-t-elle connaître l'avis du Gouvernement ainsi que ses intentions concernant cette forte augmentation du tarif du gaz et l'impact économique sur les ménages.